

Guide pour la mise en place d'une charte pour l'usage des techniques d'intelligence artificielle en école d'architecture

Vocation du guide :

- Le guide a pour vocation de faciliter et d'accompagner la prise de conscience des intérêts, des limites et des risques associés à l'usage des techniques numériques et principalement ceux en relation avec les IA génératives.

Objectifs du guide :

- Proposer la structure et les éléments permettant la constitution d'une charte
- Identifier les usages autorisés et les usages proscrits
- Participer à la sensibilisation des différents publics

Publics destinataire de la charte (envisager une charte par type de public) :

- Les étudiants et doctorants en école d'architecture
- Les enseignants-chercheurs des écoles d'architecture
- Le personnel administratif des écoles d'architecture

Ce guide a été réalisé à partir d'une synthèse documentaire et sur la base des discussions conduites au sein d'un groupe de travail composé par des membres du Réseau Scientifique et Pédagogique en Architecture (RSPA) intitulé « Architecture Conception et Culture Numérique » (ACCN).

Il a été finalisé en septembre 2025.

Membres du groupe de travail :

ADDE Lucie, AIT HADDOU Hassan, BIGOT DOLL Eglantine, BOUTROS Nader, EMY Jean-Marc, FASSE Isabelle, FUCHS Alain, HOCHSCHEID Elodie, JAQUOT Kevin, LAMONTRE BERK Ozlem, LEQUAY Hervé, LESCOP Laurent, MANSOURI Mohammad, MARQUES Sandra, MARIN Philippe, MASTRORILLI Antonella, MONCEAUX Mathieu, RIBEIRO Felipe, SAHUC Pierre Antoine, SILVESTRE Joaquim, WETZEL Jean-Paul, WOLLE David, ZARCONE Roberta.

Rédacteur du guide : Philippe MARIN

Transformation numérique : Accompagner le renforcement de la citoyenneté numérique

La transformation numérique impacte les activités et les modalités d'apprentissage, d'enseignement, de recherche ainsi que l'ensemble des métiers de l'architecture. De manière générale, ce sont nos démocraties qui sont infléchies par ces techniques. Dans ce contexte une « *Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique*¹ » a conduit à la mise en place d'un cadre réglementaire pour renforcer l'éducation à la « *citoyenneté numérique*² ». Il s'agit de développer des compétences pour exploiter les avantages et les opportunités offertes par les techniques numériques, ainsi que pour surmonter les pièges et pour permettre à chaque citoyen de participer pleinement à la société.

« La citoyenneté numérique désigne le maniement efficace et positif des technologies numériques (créer, travailler, partager, établir des relations sociales, rechercher, jouer, communiquer et apprendre), la participation active et responsable (valeurs, aptitudes, attitudes, connaissance) aux communautés (locales, nationales, mondiales) à tous les niveaux (politique, économique, social, culturel et interculturel), l'engagement dans un double processus d'apprentissage tout au long de la vie (dans des structures formelles, informelles et non formelles) et la défense continue de la dignité humaine. »

Avec l'évolution rapide des systèmes d'intelligence artificielle, il s'agit à la fois de donner à chacun les moyens d'accéder en conscience à ces techniques, de donner les moyens d'une utilisation efficace, éthique et transparente, ainsi que d'accompagner le développement de systèmes d'IA inclusifs, responsables et frugaux. A noter que l'AFNOR a édité une spécification pour mesurer et réduire l'impact environnemental de l'IA (AFNOR, 2024).

¹ <https://ec.europa.eu/newsroom/dae/redirection/document/82700>, consulté le 1 septembre 2025

² <https://www.coe.int/fr/web/education/digital-citizenship-education>, consulté le 1 septembre 2025

Délimitation et définition des notions et types d'intelligence artificielle :

« L'**Intelligence Artificielle** est définie comme tout service numérique fondé sur des algorithmes probabilistes, s'appuyant sur le traitement statistique de vastes ensembles de données sur lesquels ils sont entraînés et capables de produire des résultats comparables à ceux obtenus par une activité cognitive humaine.

On parle d'**IA « prédictive »** pour les modèles permettant de classifier des données ou d'anticiper des événements, tendances ou risques, et d'**IA « générative »** pour les modèles capables de produire des contenus (texte, image, son, vidéo) ». (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2025)

Les définitions suivantes sont extraites de la publication « 50 termes de l'intelligence artificielle » (Ministère de la Culture, s. d.) et du « Grand dictionnaire terminologique » édité par l'Office québécois de la langue française (Office québécois de la langue française, s. d.).

Apprentissage machine, apprentissage automatique : *Pour machine learning, ML.* Processus par lequel un algorithme évalue et améliore ses performances sans l'intervention d'un programmeur, en répétant son exécution sur des jeux de données jusqu'à obtenir, de manière régulière, des résultats pertinents. Un algorithme d'apprentissage automatique comporte un modèle dont il modifie les paramètres, de valeur initiale en général aléatoire, en fonction du résultat constaté. L'apprentissage automatique relève de l'intelligence artificielle. L'apprentissage automatique est fréquemment utilisé pour le traitement du langage naturel et la vision par ordinateur, ou pour effectuer des diagnostics et des prévisions.

Agent conversationnel : *Pour chatbot.* Logiciel capable de communiquer de façon bidirectionnelle avec un utilisateur en langage naturel, par messagerie instantanée ou au moyen d'une interface vocale. Les agents conversationnels varient en complexité. Les plus simples peuvent procéder strictement par règles, sélectionnant la meilleure réponse à une entrée de l'utilisateur parmi un nombre fini de possibilités. Les plus complexes sont des agents intelligents reposant sur un grand modèle de langage, et intègrent des capacités d'intelligence artificielle générative ou d'intelligence artificielle prédictive. Avec les agents conversationnels intelligents, la nécessité pour l'utilisateur de formuler

avec précision la requête qui lui permettra d'obtenir le résultat souhaité a donné lieu à l'émergence d'une expertise que l'on nomme rédactique (*pour prompt engineering*).

Génération automatique de texte : *pour AI text generation*. Opération par laquelle un grand modèle de langage, en réponse à une instruction générative, produit, modifie ou complète automatiquement des textes. La génération automatique de texte en langue naturelle peut être employée, par exemple, pour répondre à une simple question, pour produire un résumé, un rapport, une traduction, voire une œuvre littéraire. La génération automatique de texte en langage de programmation est notamment employée à des fins d'écriture ou de correction de codes sources.

Génération automatique d'image : *pour AI image generation, image2image, image-to-image, text2image, text-to-image*. Opération qui consiste à produire ou à modifier des images, en réponse à une instruction générative, le plus souvent en utilisant un modèle à bruit statistique. La génération automatique d'image peut être appliquée aux images animées. On parle alors de génération automatique de vidéo.

Grand modèle de langage : *pour large language model, LLM*. Modèle génératif qui, à partir de grands volumes de données textuelles, calcule des probabilités des enchaînements de jetons textuels (*pour token*) en vue de la génération automatique de texte ou de code informatique. Les données textuelles du jeu d'entraînement d'un grand modèle de langage sont généralement moissonnées (*pour web scraping*) au préalable sur la toile. Les grands modèles de langage sont notamment employés dans les dialogueurs, la transcription automatique de la parole et la synthèse vocale.

Intelligence Artificielle Générative, IA générative : *pour GenAI, generative AI, generative artificial intelligence*. Branche de l'intelligence artificielle mettant en œuvre des modèles génératifs, qui vise à produire des contenus textuels, graphiques ou audiovisuels.

Intelligence artificielle prédictive : Ensemble des techniques d'intelligence artificielle utilisées pour prévoir des résultats, des événements, des comportements ou des tendances à partir de données. L'intelligence artificielle prédictive repose sur l'analyse des données, l'apprentissage automatique et la création de modèles prédictifs. On distingue notamment l'intelligence artificielle prédictive et l'intelligence artificielle générative, qui sert plutôt à produire du contenu sous diverses formes.

Modèle génératif : *pour deep generative model, foundation model, generative model*. Résultat d'un apprentissage automatique destiné à être appliqué à une tâche de

génération de données comparables à celles de son jeu de données d'entraînement. Un modèle génératif est généralement obtenu par l'application d'un apprentissage supervisé à un modèle préentraîné. Un modèle génératif est notamment utilisé dans la génération automatique de texte, la génération automatique d'image et la génération automatique d'audio. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « modèle de fondation ».

Neurone artificiel, neurone formel : *pour artificial neuron, artificial neurone, formal neuron, formal neurone*. Dispositif à plusieurs entrées et une sortie, qui simule certaines propriétés du neurone biologique. La valeur de sortie du neurone artificiel est une fonction non linéaire, généralement à seuil, d'une combinaison de valeurs d'entrée dont les paramètres sont ajustables.

Requête, invite : *pour prompt*. Texte, séquence de programmation ou données que l'on envoie à un système d'intelligence artificielle pour lui demander d'accomplir une tâche particulière. Comme le fonctionnement des intelligences artificielles génératives repose le plus souvent sur l'utilisation d'un grand modèle de langage, une requête prend normalement la forme de texte (commande, instructions, exemples, etc.), mais elle peut également prendre la forme de données visuelles ou sonores, notamment. Les requêtes sont essentielles pour communiquer les intentions de l'utilisateur au système d'intelligence artificielle de manière claire et précise. Elles peuvent être formulées de différentes façons selon l'outil et la tâche à accomplir. Elles demandent des compétences rédactionnelles particulières (*pour prompt engineering*).

Réseau de neurones, réseau de neurones artificiels, réseau de neurones formels : *pour artificial neural network, neural network*. Ensemble de neurones artificiels interconnectés qui constitue une architecture de calcul.

Usages autorisés et usages proscrits des systèmes d'IA :

De manière générale, les systèmes d'IA doivent être considérés comme des outils. Les individus portent la responsabilité morale et professionnelle de leurs activités et ils assument la responsabilité du contenu produit.

Il est également nécessaire d'insister sur la vitesse d'évolution de ces techniques, qui impose une mise à jour continue des cadres d'utilisation.

Dans le cadre d'un enseignement et de manière générale, il est nécessaire de se référencer aux consignes de l'équipe enseignante.

Le guide identifie différentes catégories d'usages :

- **Recommandations d'usage** : Il est recommandé d'utiliser des IA respectueuses du droit d'auteur et des règles de la RGPD, il est nécessaire d'envisager des usages frugaux, responsables et soutenables de ces techniques. Il est préférable d'utiliser des IA ouvertes, dont les données d'entraînement sont connues et dont les sources et modèles sont diffusés en source ouverte.
- **Usages autorisés** : Dans le respect des principes et des règles énoncés dans ce document il est autorisé de conduire des activités d'idéation, d'assistance à la rédaction et la reformulation de texte dont vous êtes l'auteur, de corrections orthographiques ou grammaticales, d'assistance à la recherche d'information (en portant une attention particulière à la véracité des réponses et en croisant systématiquement les informations), de synthèse de contenus (images, vidéo, codes, son), de classification et d'analyse de données.
- **Usages proscrits** :
 - Il est interdit de présenter des textes générés sans révision rigoureuse.
 - Il est interdit de présenter un contenu généré par une IA comme le sien. Cela revient à une appropriation malhonnête d'un travail dont vous ignorez les sources.
 - Il est interdit de soumettre à une IA des données personnelles, sensibles ou soumises au droit d'auteur.
 - Il est interdit de produire tout type de contenu inexact, y compris les résumés ou des documents complémentaires.
 - Il est interdit de produire des données manquantes sans une méthodologie solide.
- **Usages critiques** : Il est nécessaire de vérifier les informations produites par un système d'IA, elles doivent faire l'objet d'une analyse, d'un recoupement, de compléments, pour vérifier la fiabilité des informations et limiter les risques de biais.
- **Usages transparents** : Il est nécessaire de rendre compte de manière transparente de l'usage d'une IA. Dans cette perspective un contenu produit ou amélioré par un système d'IA doit faire l'objet d'un référencement bibliographique en respectant les normes de présentation en vigueur.

- **Usages de dépassement**³ : Il est important d'apprendre à utiliser ces techniques en respectant les règles et les consignes qui accompagnent ces usages. Par ailleurs il est nécessaire que vos travaux surpassent les informations générées pour intégrer votre analyse personnelle, singulière, originale et critique.

Risques et limites des systèmes d'IA :

- **Les biais de l'anthropomorphisme** : L'anthropomorphisme appliqué à l'IA consiste à attribuer des caractéristiques, émotions, intentions ou processus mentaux humains à des systèmes artificiels. L'anthropomorphisme peut conduire à des attentes irréalistes sur les capacités de l'IA, à une surestimation de son autonomie, ou à l'inverse à des craintes excessives. Il peut aussi masquer le véritable fonctionnement des systèmes (traitement statistique de données, reconnaissance de motifs) et entraver une utilisation appropriée.
- **Les impacts environnementaux** : L'entraînement des grands modèles de langue ainsi que l'inférence (la réalisation d'une requête par un utilisateur) à l'échelle de millions d'utilisateurs, représentent des consommations énergétiques importantes. Par ailleurs l'empreinte carbone des centres de données ou des ressources matérielles du secteur numérique nécessite des terres rares et des processus de fabrication énergivore et gourmands en eau.
- **Les risques sociaux** : Le développement des systèmes d'IA s'accompagne de risques d'automatisation de certaines tâches avec un possible remplacement de certains emplois. Une polarisation du marché du travail avec un concentration des richesses pourrait contribuer à augmenter les inégalités, à augmenter la fracture et l'exclusion numérique. Le développement de ces techniques s'accompagne de l'exploitation des « travailleurs du clic » qui réalisent le travail de catégorisation des contenus dans des conditions de précarité. La manipulation de l'information, la désinformation et la constitution de bulles informationnelles conduisent à des formes de manipulation des opinions.
- **La dimension politique des systèmes d'IA** : Les jeux de données utilisés pour entraîner les grands modèles portent en eux des biais culturels, de genre et de valeur qui sont reproduits dans les contenus générés.

³ La notion « d'usage de dépassement » est inspirée par la charte d'usage de l'IA proposée par l'Université de Liège.

- **Les enjeux culturels des systèmes d'IA** : L'usage des contenus utilisés pour entraîner les modèles fondamentaux peut se faire sans l'autorisation des auteurs et sans respecter la propriété intellectuelle. Inversement la constitution des jeux de données peut se réaliser avec l'absence, ou la suppression de certains pans culturels, et engendrer des formes d'eugénisme culturel. La présence des données culturelles françaises et européennes au sein de ces modèles constitue un enjeu.
- **Les effets cognitifs** : Les effets cognitifs des techniques génératives, dans l'enseignement, l'apprentissage ou de manière générale pour accompagner les activités, restent un domaine de recherche actif et des études sont en cours. La modification de l'attention, les risques d'érosion de l'esprit critique, les impacts sur la créativité ou sur les capacités rédactionnelles, le développement d'une anxiété cognitive associée à la dépendance technologique, font l'objet d'observations et d'analyses scientifiques.

La protection des données et la confidentialité :

Les données ont une sensibilité particulière en fonction de leur nature et toutes les précautions doivent être prises pour assurer le respect de la confidentialité des données.

Il faut distinguer les **données anonymes** (elles ont fait l'objet d'un travail d'anonymisation) ; des **données ordinaires** (qui reprennent des informations classiques sur un individu, sans discrimination possible, avec par exemple, le nom, le sexe ou l'âge d'une personne) ; des **données sensibles** (qui sont des données personnelles dont la diffusion doit rester limitée et qui peut porter préjudice) ; des **données confidentielles** (qui portent des enjeux stratégiques).

Il est interdit de télécharger sur un système d'IA des données **ordinaires, sensibles ou confidentielles**.

La protection de la propriété intellectuelle

Il est nécessaire d'éviter l'usage des outils qui ne respectent pas la propriété intellectuelle des auteurs. Il faut également être conscient que l'usage d'œuvres faisant l'objet d'une protection intellectuelle, lors d'une interaction avec une IA, peut en retour participer à l'entraînement de ce modèle. Cet usage devient alors déviant.

Les enjeux en termes d'évaluation des productions scientifiques ou pédagogiques :

Pour préserver la confidentialité, il est interdit de téléverser des documents à évaluer (articles scientifiques, réponse à des appels à projet, travaux d'étudiants...) dans des outils d'IA.

Pour des enjeux de confidentialité, il est interdit de téléverser un manuscrit ou un document non publié sur un système d'IA.

Il est obligatoire de déclarer toute utilisation d'IA dans les rapports d'évaluation.

A cause du manque de fiabilité des outils de détection de contenu généré par l'IA, il est recommandé de ne pas arbitrer une suspicion de plagiat à partir de l'analyse réalisée par un de ces outils de détection, car cela pourrait pénaliser à tort (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2025).

Importance de la formation et de l'accompagnement :

L'UNESCO a édité récemment deux référentiels de compétences en IA en identifiant les enjeux pour les apprenants (UNESCO, 2025a) ainsi que pour les enseignants (UNESCO, 2025b). Avec la perspective de préparer les élèves, les étudiants et les futurs citoyens à agir en conscience et à être acteur de leur milieu technique, il s'agit d'assurer l'acquisition des compétences nécessaires à l'utilisation de l'IA, d'assurer le développement d'une littératie de l'IA, ainsi que d'envisager les effets de ces technologies sur les sociétés et sur l'environnement.

4 aspects sont identifiés :

- La nécessité de conserver **une perspective centrée sur l'humain** : s'assurer que ces techniques participent au développement des capacités humaines, à l'élargissement de la pensée.
- L'importance de **promouvoir des valeurs éthiques** : s'assurer que l'usage de ces techniques protège la dignité humaine, en promouvant la justice et la durabilité, en

exigeant des pratiques transparentes ainsi que « l’explicabilité » des modèles et des résultats, en s’assurant la capacité d’évaluation de la « proportionnalité⁴ » de l’IA.

- Acquérir les **compétences nécessaires à l’application de l’IA** : acquérir des connaissances et des compétences qui concernent les données et les algorithmes, être capable d’évaluer de manière critique et d’exploiter les outils d’IA, les bibliothèques de programmation et des ensembles de données, être capable de personnaliser les outils d’IA existants, être capable de devenir des co-créateurs actifs de l’IA.
- Acquisition de compétences pour participer à la conception des systèmes d’IA.

Identification des bonnes pratiques en matière de référencements :

Le référencement systématique des contenus ayant fait l’objet d’un traitement par une IA est nécessaire, d’une part par honnêteté intellectuelle et d’autre part, lorsque ce contenu devient un matériau de recherche, pour assurer sa reproductibilité.

La standardisation des modalités de signalement des usages de l’IA ne fait pas complètement l’objet d’un consensus et nous reprenons ici deux approches. La première est envisagée dans le cadre des réflexions conduites au sein du consortium HN-ARIANE (Analyses, Recherches, Intelligence Artificielle et Nouvelles Editions numériques), labélisé par Huma-Num. La seconde approche reprend le formalisme proposé par la norme de référencement bibliographique APA.

Les préconisations HN-ARIANE :

Pour déterminer comment identifier l’usage d’une IA dans un document scientifique, il est recommandé aux chercheurs d’ajouter une « IAgraphie » à la bibliographie (Galleron, 2024). Celle-ci pourrait s’organiser en fonction des usages (idéation, recherche d’information, rédaction, reformulation, correction orthographique ou grammaticale, résumé ou génération de mots) et reprendre systématiquement : le prompt utilisé (ou sa version abrégée), le type d’IA sollicité, la version de l’IA, le développeur/propriétaire de l’outil, la date de consultation et éventuellement le lien vers la conversation.

⁴ L’évaluation de la proportionnalité doit permettre d’évaluer si l’usage d’une méthode d’IA est adaptée au contexte, si l’usage d’un système d’IA est avantageux pour réaliser un tâche spécifique.

Exemple dans le corps texte : il est recommandé d'éviter les guillemets et de privilégier l'encadrement du texte généré par des /

Selon Mistral, /l'architecture vernaculaire fait référence à des bâtiments et des structures conçus et construits en utilisant des matériaux et des techniques locaux, traditionnels et souvent ancestrales. Ce type d'architecture est profondément enraciné dans la culture, le climat, et les ressources disponibles dans une région spécifique/.

Exemple dans la bibliographie :

IAgraphie

a) Recherche d'informations

« Qu'est-ce que l'architecture vernaculaire ? », Mistral-small, version 3.1, Mistral, consulté le 1 septembre 2025.

Exemple pour un travail de recherche d'information et d'aide à la rédaction :

IAgraphie

a) Recherche d'information :

Prompt : « énumérer les modèles d'IA de génération de texte à partir du texte »

IA : Mistral-small, version 3.1

Développeur : Mistral

Date de consultation : 1 septembre 2025

b) Correction orthographique :

Prompt : « corriger les fautes dans le texte suivant ... »

IA : GPT-OSS, version 20b

Développeur : OpenAI

Date de consultation : 1 septembre 2025

Le formalisme de la norme APA

APA recommande de considérer l'organisation ou la personne qui a développé le modèle comme l'auteur (McAdoo, 2024).

Citation dans le texte

Avec la forme suivante :

(Auteur/créateur du modèle d'IA, année de la version utilisée)

Exemple : (OpenAI, 2024)

Liste de références

Avec la forme suivante :

Auteur/créateur du modèle d'IA. (Année du modèle). Nom du modèle (Version du modèle)
[Type ou description du modèle]. Adresse web du modèle.

Exemples :

OpenAI. (2024). ChatGPT 3.5 [Large language model]. Récupéré 26 février, 2024 de
<https://chat.openai.com/>

Bibliographie :

- AFNOR. (2024). *Référentiel général pour l'IA frugale* (Guide méthodologique SPEC 2314; p. 102). <https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/afnor-spec-2314/referentiel-general-pour-lia-frugale-mesurer-et-reduire-limpact-environneme/fa208976/421140>
- Galleron, I. (2024). *Comment indiquer l'usage de l'IA dans une publication scientifique ?* <https://shs.hal.science/halshs-04756419v1>
- McAdoo, T. (2024, février 23). How to cite ChatGPT. *APA Style*. <https://apastyle.apa.org/blog/how-to-cite-chatgpt>
- Ministère de la Culture. (s. d.). *50 termes clés de l'intelligence artificielle*. Consulté 1 septembre 2025, à l'adresse https://www.culture.gouv.fr/content/download/365680/pdf_file/50_termes_clés_de_l%27IA-2025.pdf?inLanguage=fre-FR&version=10
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (2025). *L'IA en éducation. Cadre d'usage*. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Office québécois de la langue française. (s. d.). *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrielinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>
- UNESCO. (2025a). *Référentiel de compétences en IA pour les apprenants*. UNESCO. <https://doi.org/10.54675/NXRY6511>
- UNESCO. (2025b). *Référentiel de compétences en IA pour les enseignants*. UNESCO. <https://doi.org/10.54675/BQZD8407>

Liste des documents consultés :

- Charte ULiège d'utilisation des intelligences artificielles génératives dans les travaux universitaires, Comment bien tirer parti d'un bouleversement technologique pour apprendre et en faire la preuve !, décembre 2023, https://www.student.uliege.be/cms/c_19230399/fr/faq-student-charte-uliege-d-utilisation-
- CNIL, Intelligence artificielle et algorithmes, 2024, <https://www.cnil.fr/fr/intelligence-artificielle-et-algorithmes>
- Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Glossaire de l'intelligence artificielle (IA), 2023, <https://cnil.fr/fr/intelligence-artificielle/glossaire-ia>
- Conseil de l'Europe – Éducation, Intelligence artificielle et éducation, 2024, <https://www.coe.int/fr/web/education/artificial-intelligence>

- European Commission. Directorate General for Education, Youth, Sport and Culture. (2022). Lignes directrices éthiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et des données dans l'enseignement et l'apprentissage à l'intention des éducateurs. Publications Office. <https://data.europa.eu/doi/10.2766/420567>
- Higher Education Strategy Associates, Observatoire sur les politiques d'IA dans l'enseignement postsecondaire canadien, <https://higheredstrategy.com/ai-observatory-home/>
- Lez, A., Dubé, E., & Beaulieu, M. (2023). *Évaluer à l'ère des IA : un guide de réflexion. Combattre la bête ou l'apprivoiser ?* [Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke.].
- Miao, F., Shiohira, K., & Lao, N. (2024). *Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche*. UNESCO. <https://doi.org/10.54675/HBCX3851>
- Ministère de la Culture, Charte interne relative à l'intelligence artificielle générative, pour un usage responsable de l'intelligence artificielle, juin 2024 <https://semaphore.culture.gouv.fr/system/files/database/documents/2024-06/charte-intelligence-artificielle-generative-ministere-culture.pdf>
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Direction du numérique pour l'éducation, bureau du soutien à l'innovation numérique et à la recherche appliquée (DNE TN2), « Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle : Portfolio du GTnum #Scol_IA », Éducation, numérique et recherche, juillet 2023, <https://edunumrech.hypotheses.org/9593>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DNE TN2, « Intelligence artificielle et éducation ouverte : Portfolio du GTnum #IA_EO », Éducation, numérique et recherche, septembre 2023, <https://edunumrech.hypotheses.org/9781>
- Université de Genève, Référencer le recours aux IA génératives, Guide pratiques pour les étudiant-es de l'UNIGE. https://www.unige.ch/biblio/files/4517/3444/6647/referencer_IAG_v1.2_WEB.pdf
- Université Laval, Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'apprentissage, 2024, <https://www.enseigner.ulaval.ca/numerique/intelligence-artificielle-generative/principes-directeurs#>